CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut containing de microreproductions historiques

(C) 1999 9

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

	12x	16x	20x		24x		28x		32x
10x	14x	/	8x	22x		26x		30x	
	Additional comments / Commentaires supplén em is filmed at the reduction cument est filmé au taux de	n ratio checked he							
	Blank leaves added dur within the text. Whenev omitted from filming / II blanches ajoutées apparaissent dans le te possible, ces pages n'o	rer possible, the se peut que cer Tors d'une r exte, mais, lorsc	se have been taines pages estauration jue cela était		coloration: filmées de possible.		s ou des o	décolorat	ions sont
	Tight binding may cause interior margin / La re l'ombre ou de la distointérieure.	liure serrée pe	ut causer de		obtenir la r Opposing discoloura	c., ont été f meilleure in pages w tions are fil	nage possi vith varyin Imed twice	ible. ng colou to ensur	ration or e the best
	Only edition available / Seule édition disponible		Pages wholly or partially obscured by errata slips tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une						
	Bound with other material / Relié avec d'autres documents								
	Coloured plates and/or Planches et/ou illustrat					upplement			
	Encre de couleur (i.e. a	autre que bleue			Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression				
	Coloured maps / Carte Coloured ink (i.e. other				Pages de ached / Pages détachées Showthrough / Transparence				
	Cover title missing / Le	e titre de couver	ture manque			colorées, ta			5
	Covers restored and/o Couverture restaurée e			1/	Pages dis	coloured, s	stained or f	oxed /	
	Covers damaged / Couverture endommagée				Pages res	stored and/	or laminate	ed /	
	Coloured covers / Couverture de couleur					pages / Pa maged / Pa			3
copy may the signi	Institute has attempted available for filming. be bibliographically uning images in the reprificantly change the usked below.	Features of thi que, which ma oduction, or	s copy which y alter any of which may	été plai ogra ou	stitut a micr possible de re qui sont aphique, qui qui peuvent normale de f	se procui peut-être i peuvent r exiger und	rer. Les duniques du modifier un e modifica	létails de a point de le image tion dans	cet exente vue biblioreproduites la métho

20x

24x

28x

32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

This title was microfilmed with the generous permission of the rights holder:

L'Ordre des frères mineurs (Franciscains)

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legality of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

1	2	3
	1	

1	2
4	5

L' exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Ce titre a été microfilmé avec l'aimable autorisation du détenteur des droits:

L'Ordre des frères mineurs (Franciscains)

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filme, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

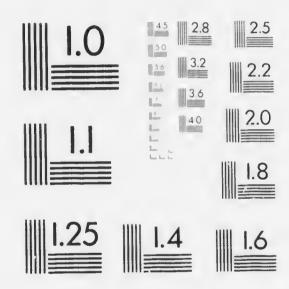
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

2	3
5	6

1	
2	
3	

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)





APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street Rochester, New York 14609 USA (716) 482 – 0300 – Phone (716) 288 – 5989 – Fax



LA

COURONNE DES SEPT ALLEGRESSES

DE LA TRES SAINTE VIERGE

APPELÉE

Couronne Franciscaine



NOTRE-DAME DES SEPT ALLÉGRESSES TROIS-RIVIÈRES, P. Q., CANADA.

BX 2161
.5
S4
Nihit obstat.
FR. ALI
1716
C, 2 6 Feb. 1916.

FR. ALEXANDER M. COUGET, O. F. M.,

Censor deputatus.

Imprimi potest,

die 7 f.b. 1916.

Fr. Joannes-Joseph Deguire,
O F. M.
Minister Provincialis.

Imprimutur,

F. X., Ev. des Trois-Rivières.
9 fév. 1916.

Couronne des Sept Allégresses

DE LA TRÈS SAINTE VIERGE (1)

I. - Son origine.

Mariano de Florence et Wadding racontent que, vers l'an 1423, un jeune homme très dévot à la sainte Vierge prit l'habit des Frères-Mineurs. Avant d'entrer dans l'Ordre, il avait l'habitude de couronner de fleurs une statue de Marie, mais, devenu novice, il ne pouvait plus accomplir cet acte de filiale piété. Si grande fut sa peine qu'il résolut de rentrer dans le monde. Avant de quittér le couvent, il implora le secours de sa Mère du ciel, prosterné devant sa statue, où il aimait à la prier. Marie daigna lui apparaître, le consoler et lui apprendre à déposer à ses pieds une, couronne plus belle et plus précieuse que celle qu'il lui composait jadis avec des roses éphémères. "Récitez, lui dit-

^{1.} Par conronne on désigne toute forme de prières répétées un nombre de fois determiné an moyen de grains enchaînés ou enfilés. Par chapelet ou rosaire, on entend ordinairement le chapelet de la très sainte Vierge se composant de quinze on cinq dizaines. La couronne, comme objet de piété servant à compter les dizaines, est un chapelet composé de sept dizaines de grains représentant les Are Maria à réciter et de sept grains plus gros représentant les Pater. Les deux Are Maria avec le l'ater et l'Are de la fin se trouvent immédiatement après la croix qui est ordinairement à l'extrémité de la couronne.

elle, une fois l'Oraison dominicale et dix fois la Salutation augélique pour chacune des allégresses dont tressaillit mon cœur dans la conception du Verbe éternel, la visite à ma consine Elisabeth, la naissance de mon divin Fils, l'adoration des Mages, le recourrement de Jésus au temple, sa résurrection et mon assomption au ciel."

Le jeune novice, raffeimi dans sa vocation, fut fidèle à cette pratique et chaque jour il récitait la couronne des allégresses de Marie. Un jour le maître des novices le surprit pendant sa prière et il vit un ange tresser une conronne de roses et de lis d'or, qu'il déposa sur la tête du jeune homme. Ce dernier interrogé raconta ce qui lui était arrivé et les religieux du couvent commencèrent à réciter la couronne.

Dans un voyage, ce même novice, devenn religieux, traversait, en compagnie d'un autre Frère-Mineur, une forêt, et chemin faisant ils récitaient la couronne.' Tout à coup des brigands entourent et arrêtent les deux voyagenrs en leur demandant où était allée la belle dame qui les accompagnait et qu'ils ne voyaient plus. Ils répondent qu'ils voyagent senls et n'ont aucune dame en leur compagnie. Mécontents de cette réponse, les brigands les attachent à un arbre et commencent à les maltraiter. La très sainte Vierge apparaît alors, adresse des reproches à ces malfaiteurs qui sont touchés par la grâce, se convertissent, entreut dans l'Ordre et deviennent de fervents Franciscains. L'heureux Frère, auquel la Vierge immaculée avait révélé la couronne fut un religieux modèle, favorisé du don des miracles et de prophétie. Il mourut à l'âge de soixante ans, dans l'Ombrie, à San Sepolchro. Après sa mort ou vit son âme monter au ciel, entourée de lis et de roses et reçue dans les bras de la très sainte Vierge. Il s'appelait, nous dit squit Jean de Capistran : Fr. Jacques de la Conjonne.

La pieuse pratique de veite la couronne se répandit rapidement parini les Franciscains qui s'en firent les zélés propagateurs. Saint Bernardin de Sieune fut un des premiers à l'adopter : il disait la contoune chaque jour et il en recueillit des gràcas signalées. La très sainte Vierge lui apparut et lui dit : "Votre dévotion à mes allégresses m'est très agréable ; pour vous le prouver j'ai obtenu pour vous de mon divin Fils la grâce de prêcher avec fruit et le don des miracles. Si sous persévérez dans cette dévotion, votre salnt est assuré." Il disait souvent qu'il lui devait toutes les faveurs dont le ciel l'avait comblé.

En France, la dévotion de la couronne devint populaire. Le confesseur de sainte Jeanne de Valois, le P. Gabriel-Maria, obtint de Léon X une approbation solemelle pour ce chapelet désormais appelé la couronne franciscaine.

II. — Ses indulgences.

Anciennes indulgences. — Les Souverains Pontifes accordèrent ensuite des indulgences et, en particulier, une indulgence plénière aux Franciscains, chaque fois qu'ils réciteraient la couronne des allégresses de Marie. Les Clarisses, les Tertiaires réguliers et séculiers et les Cordigères participèrent aussi à cette faveur. Léon XIII la confirma en faveur des Tertiaires séculiers.

Inducences accombées par Pie X. — Par un bref daté du 18 septembre 1905, Sa Sainteté Pie X, en laissant subsister ces anciennes indulgences, a accordé la perpétuité, à TOUS LES FIDELES qui ne sont pas dans toutes les conditions ci-dessus indiquées, mais qui ont en leur possession une conforme bénite pour réciter les prières, les indulgences suivantes :

A. Inducence publique de la couronne dans une des églises des trois Ordres franciscains (la confession et la communion ne sont pas requises). — 2° Lorsque, confessés et communiés, ils récitent la couronne en leur particulier, les jours de fête de chacune des sept allégresses (1) et les jours des principales fêtes de la sainte Vierge, ou un jour, à leur choix, de l'octure de ces fêtes. — 3° Une fois par mois, indulgence plénière, un jour de leur choix, moyennant la confession et la communion,

^{1.} La fête de la Couronne des Sept Allégresses est célébrée le 22 août.—Les fêtes des allégresses sont fixées comme il suit : L'Annonciation, le 25 mars ; la Visitation, le 2 juillet ; la Nativité de N.-S., le 25 décembre ; l'Adoration des Mages, le 6 janvier ; le Recourrement au Temple, le dimanche dans l'octave de l'Epiphanie ; la Résurrection de N.-S., à Pàques ; l'Assomption, le 15 août. A chacun de ces jours une indulgence plénière.

lorsqu'ils récitent la couronne chaque samedi de l'année. — 4° Une indulgence plenière à l'article de la mort, lorsqu'ils ont eu la coutume de porter sur eux une couronne et de la réciter souvent pendant leur vie, pourvu qu'alors ils se confessent et communient ou, si cela est impossible, qu'ils invoquent le nom de Jésus de bouche ou tout au moins de cœur en acceptant avec résignation la mort de la, main de Dieu comme expiation de leurs péchés.

B. Inducences partièlles. — 1° de 300 ans lorsque, d'un cœur contrit, ils récitent la couronne aux autres fêtes de Marie. — 2° de 200 ans aux fêtes de précepte. — 3° de 100 ans lorsqu'ils la récitent le samedi. — 4° de 70 ans et 70 quarantaines lorsqu'ils la récitent un des autres jours de l'ainée. — 5° de 10 ans pour ceux qui ayant coutume de porter sur eux cette couronne et de la réciter souvent, toutes les fois qu'ils accomplissent une œuvre pie, en l'honneur de Dieu ou pour le bien spirituel et temporel du prochain, et chaque fois qu'ils récitent sept Ave Maria en l'honneur des sept allégresses de Marie.

Toutes ces indulgences, sanf celle à l'article de la mort, sont applicables aux âmes du purgatoire.

III. — Conditions pour gagner les indulgences.

1° Les Cordigères, les Tertiaires séculiers et réguliers, les Religieuses du 2e Ordre et les Religieux du 1er Ordre gagnent toujours l'Inducence plénière, **chaque fois** qu'ils récitent la couronne, même en comptant les *Pater* et les *Ave Maria* sur leurs doigts on autrement, sans se servir du chapelet de sept dizaines et sans que la confession et la communion soient requises.

- 2° Pour gagner les indulgences accordées par Pie X, les religieux et les tertiaires comme tous les fidèles doivent-se servir, en la tenant à la main, d'une cousonne franciscaine de sept dizaines, bénite par le Ministre général des F. anciscains ou par lui prêtre délégué par lui (1).
- 3° Lorsque deux, ou plusieurs personnes récitent la conronne en commun, il suffit que l'une d'elles tienne la couronne à a main pour diriger la récitation et que les autres s'unissent à la prière. On peut ainsi gagner les indulgences, même en se livrant à un travail manuel qui n'empêche pas le secueillement intérieur suffisant pour prier.
- 4° Il faut récites les sept dizaines en l'honneur des sept allégrèsses de Marie, autant que

^{1.} Pour obtenir l'autorisation d'indulgeneier les couronnes, il faut la demander au Rme Père Ministre général des Franciscains, 124, via Merulana, à Rome.—Le R. P. Curé de Notre-Dame des Sept Allégresses, aux Trois-Rivières, P. Q. Canada, fera volontiers envoyer des couronnes indulgenciées et aussi enrichies des indulgences apostoliques, avec cette brochure explicative, à toutes les personnes qui lui en exprimeront le désir. Les conronnes, après avoir été indulgenciées, ne peuvent plus être vendues sans perdre les indulgences, mais elles peuvent être données et les indulgences restent à la personne qui, la première, les a eues en sa possession.

possible en se les rappelant. On pent les réciter d'un trait et sans interruption ou les parfacer, même en sept fois, pourvn qu'on récite les sept dizaines dans la journée, c'est-à-dire dans les vingt-quatre heures, de minuit à minuit. L'omission involontaire d'un ou de deux Are Maria, par oubli ou négligence n'empêcherait pas de gagner les indulgences.

5° Aux 70 Are Maria des 7 dizaines, on en ajonte deux pour réaliser le nombre de 72 en souvenir des 72 années que la très sainte Vierge a véeu sur la terre, snivant la tradition généralement admise. On ajoute encore un Pater et un Are pour le Souverain Pontife.

6° Celui qui possède une couronne indulgenciée pour lui (comme tout objet pieux indulgencié) ne peut la prêter dans le but de faire gagner à d'autres les indulgences qui y sont attachées, sans que les indulgences soient perdues et pour le prêteur et pour l'emprunteur. Il en serait antrement si le propriétaire n'avait pas l'intention de prêter pour faire gagner des indulgences, mais senlement pour permettre à une autre personne d'y compter le nombre d'Ave Maria qu'elle voudrait réciter.—(Toutes ces explications et décisions, tirées des décrets de la Sacrée Congrégation des Indulgences, s'appliquent également à la Couronne et au Chapelet.— V. Beringer, les Indulgences et Acta Ordinis Minorum.)

N. B.—On voit combien est riche en indulgences la conronne franciscaine. Aux jours ordinaires, tous les fidèles gagnent, **pour cha-** que Pater ou Ave, plus de 350 jours d'indulgences; le samedi, plus de 450; anx fêtes de précepte, 900; aux fêtes de la très sainte Vierge, plus de 1,350 jours. Il y a encove, pour eux, l'indulgence plénière, à certains jours indiqués plus haut au n° 11.

Rappelons encore que pour les enfants de saint François des trois Ordres et pour les Cordigères, il y a une indulgence plénière pour chaque vécitation de la couronne.

De plus, d'après la concession de Pie X, toutes les fois que l'on récite sur la couronne indulaenciée, seulement 7 Are Maria ou Je vous salue Marie, en l'honneuv des sept allégresses de la très sainte Vierge, on gagne 10 années d'indulgences, ce qui fait 521 jours pour chaque Ave Maria. Et il est facile de véciter souvent dans la journée, en allant et en venant, même en vaquant à des occupations qui ne sont pas trop absorbantes, ces 7 Ave Maria.

Il y a donc, dans cette pieuse pratique, une nune précieuse où tous les fidèles peuvent aller prendre en abondance de quoi payer, à la justice divine, leur dette et les dettes des ânues du purgatoire, que l'on peut ainsi soulager, délivrer et mettre en possession du bonheur du ciel. IV. — Manière de réciter la Couronne des sept allégresses de la T. S. Vierge, en usage dans l'Ordre des Frères Mineurs.

(On peut la réciter en latin ou en français ou en toute autre langue.)

A On fait d'abord le signe de la croix, sur les lèvres, en disant :

- v. Domine, labia mea aperies.
- · v. Seigneur, rous aurrirez mes lèrres.
 - R. Et os meum amuntiabit laudem tuam.
 - R. Et ma bouche publiera vos lonanges.
 - v. Deus, in adjutorium meum intende.
 - v O Dien, venez à mon aide.
 - и. Domine, ad adjuvandum me festina.
 - 1. Seigneur, hâtez-rous de me seconrir.
- v. Gloria Patri et Filio, etc....Gloire an Père, et an Fils, etc....
- R. Sient erat in principio, etc..... Comme il était au commencement, etc.....

Alleluia! (on en Corême: Laus tibi Domine, Rex aternæ gloriæ).

Allelnia! ou Louange à rons, Seigneur, Roi d'éternelle gloire.

Prière.—O très pieuse Vierge Marie, purifiez nos lèvres et nos cœurs afin que nous puissions dignement réciter la Conronne de vos Allégresses; nous vous l'offrons pour vous glovifier, ponr subvenir an sonlagement des âmes du purgatoire, aux nécessités de l'Eglise, de notre pays, et de.....(1) et pour satisfaire en tout à la justice divine, nous nous unissons à toutes les intentions du Sacré-Cœur de Jésus et de votre Cœur Immaeulé.

On commence immédiatement par la première allégresse.

Tre allégresse de Marie dans le mystère de l'Annonciation: Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri et Filio, etc., on Notre Père, 10 de vous salue Marie, et me fois Gloire au Père et au Fils, etc.....

2e allégresse de Marie, dans le mystère de la Visitation : Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc....

3e allégresse de Marie dans la Naissance de Jésus: Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc....

4e allégresse de Marie dans l'Adoration des Mages : Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc...

5e allégresse de Marie dans le Recouvrement de Jésus au Temple : Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc....

6e allégresse de Marie dans la Résurrection de Jésus : Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc....

^{1.} On peut mettre ici une intention personnelle.

7e allègresse de Marie dans sa Glorieuse Assomption : Pater noster, 10 Ave Maria, Gloria Patri, etc....

On ajoute 2 Ave Maria puis un Pater et un Ave pour le Souverain Pontife.

N. B.—La récitation des *Pater*, *Ave* et *Gloria*, est seule nécessaire pour gagner les indulgences. Les prières qui précèdent sont facultatives mais recommandées comme préparation pour mieux réciter la couronne avec les dispositions requises.

V. — Demandes que l'on peut faire pour soi-meme et tous ceux pour lesquels on prie en récitant la Couronne.

- 1. Annonciation.—O Marie, aidez-nous à attirer de plus en plus et à bien conserver Jésus dans notre âme en nous aidant à garder l'humilité et la grâce sanctifiante.
- 11. Visitation.—O Marie, venez nous visiter, apportez-nous les grâces spirituelles et temporelles dont nous avons besoin et apprenez-nous à pratiquer la charité envers le prochain.
- III. Naissance de Jés s.—O Marie, détachez-nous des biens de ce monde et augmentez notre amour pour Jésus en nous rendant plus généreux dans l'accomplissement de tous nos devoirs.
- IV. Adoration des Mages.—O Marie, donnez-nous la grâce d'imiter les saints Rois Mages dans leur foi, leur confiance en Dieu et leur charité parfaite.

V. RECOUVREMENT DE JÉSUS AU TEMPLE.— O Marie, faites retrouver Jésus à tous ceux qui l'ont perdu par le péché, en les amenant au tribunal de la pénitence et donnez nous la grâce de ne jamais le perdre.

VI. Résurrection de Jésus.—O Marie, aidez-nons à ressusciter avec Jésus par une vie nonvelle de piété, de ferveur et de générosité dans le service de Dieu. Secourez notre patrie en y développant la foi.

VII. Assomption et Couronnement de Marie dans le ciel.—O Marie, donnez-nous à tous de vivre sur la terre de façon à mériter d'aller avec vous jouir du bonhem du ciel pendant l'éternité.

VI.—Diffusion de la Couronne Franciscaine.

La dévotion à la Couronne Franciscaine s'est maintenne dans l'Ordre de St-François depuis le temps de Saint Bernardin de Sienne et du Bienheurenx Gabriel-Maria; cependant dans ces derniers temps elle vient de prendre une nouvelle extension. Le Sonverain Pontife Pie X accordait à l'Ordre franciscain de célébrer tous les ans une fête solennelle en l'honnenr de Notre-Dame des Sept Allégresses, avec messe et office propres composés dans le rite le plus solennel. Il accordait anssi pour cette solennité la faveur de l'Absolution Générale aux membres des trois Ordres franciscains D'abord fixée au Dimanche après l'octave de l'Assomption, à la suite de la réforme du calendrier cette fête

se célèb. le 22 août, jour octave de l'Assomption de Marie au ciel.

L'église paroissiale confiée aux Franciscains dans la viile des Trois-Rivières a été mise sous le vocable de Notre-Dame des Sept Allégresses. Elle sera un centre de dévotion aux joies qui inondèrent l'âme de Marie. Ces joies brillent d'un éclat plus radieux et plus pur près des immenses douleurs de la Vierg Fille de Sion. Si nous devons plenrer avec Marie affligée, avec elle nous devons nous réjonir de ses virginales et maternelles allégresses.

Une pieuse association a été formée pour grouper en couronne antour de Marie les personnes qui s'engagent à vénérer les joies du Cœur Immaculée de Marie, et à réciter sa couronne si riche en indulgences.

Demandez l'inscription, cette notice, la conronne bénite, les images et tout ce qui regarde cette dévotion, au

R. P. CURÉ de Notre-Dame des Sept Allégresses,

Trois-Rivières, P. Q., Canada.





LE VÉNÉRABLE JACQUES DE LA COURONNE.

4623





